

La lettre du **CIEM**

N° 7 JANVIER / FEVRIER 2006

*Tribune collective qui met en avant les préoccupations, les recommandations ou critiques partagées et portées par l'ensemble des organisations regroupées dans le **Collectif Interassociatif Enfance et Media (CIEM)** et qui se placent du point de vue de l'éducation et de la protection de l'enfance en contact avec les médias.*

*Cette lettre entend jouer un rôle fédérateur d'idées entre les membres du **Collectif Interassociatif Enfance et Media (CIEM)** et aussi d'interpellation et de proposition vers l'extérieur (créateurs, producteurs, diffuseurs, responsables politiques, organismes de régulation...)*

La lettre se donne également pour mission d'initier des thématiques - suscitées par l'actualité ou les préoccupations de ses membres - afin d'engager ou d'enrichir le débat public sur les questions soulevées par la relation des enfants et des jeunes aux divers médias (TV, Radio, Vidéo, DVD, presse, Web, jeux électroniques...)

***Le CIEM** est un collectif pluraliste qui fait prévaloir une logique d'usage multimédiatique des publics. Il est composé de personnalités morales :*

Association des Instituts de Rééducation (AIRE); Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Education Active (CEMEA); Confédération Nationale des Associations Familiales Catholiques (AFC); Confédération Syndicale des Familles (CSF); Conseil Français des Associations pour les Droits de l'Enfant (COFRADE); Conseil National des Associations Familiales Laïques (CNAFAL); Familles de France; les Familles Rurales; les Scouts de France; Fédération des Parents d'Elèves de l'Enseignement Public (PEEP); Fédération des Conseils de Parents d'Elèves (FCPE); Fédération des Syndicats Généraux de l'Education et de la Recherche Publique (SGEN-CFDT); Fédération Nationale des Associations de Parents et animateurs pour l'Education chrétienne des Elèves de l'Enseignement Public (FNAPAPEC); Francas ; La Ligue Française de l'Enseignement et de l'Education Permanente; Les Pieds dans le Paf ; Syndicat des Enseignants (SE UNSA); Syndicat National des Enseignants du second degré (SNES); Syndicat National Unitaire des Instituteurs Professeurs des Ecoles et Professeurs d'Enseignement Général de collèges (SNUIPP/FSU); Union Nationale des Associations Autonomes de Parents d'Elèves (U.N.A.A.P.E); Union Nationale des Associations Familiales (UNAF); Union Nationale des Parents d'Elèves de l'Enseignement Libre (UNAPEL).

1. CONTRIBUTION AUX DEBATS :

SMSI, DADVSI, TVSF: des sigles cryptiques qui masquent des pactes culturels contraignants

La fin du Sommet Mondial sur la Société de l'Information (SMSI), la transposition en droit français de la directive européenne sur les Droits d'Auteurs et Droits Voisins dans la Société de l'Information (DADVSI), la révision de la directive Télévisions sans Frontières (TVSF).

Qu'ont ces trois événements en commun ? Sous leurs sigles, ils masquent la face des pactes culturels à venir. Ils vont déterminer l'organisation de la propriété intellectuelle dans les années à venir. Ils vont régler le sort du bien commun et de l'espace public. Le premier laisse la gouvernance d'Internet aux mains des Etats-Unis, qui contrôlent ainsi l'extension de la société de l'information ; le deuxième criminalise les familles, les jeunes et les enseignants en leur déniaient l'accès à la culture par la licence globale ou l'exception pour l'éducation et la recherche ; le troisième accroît les plages publicitaires et autorise le placement de produit mettant encore plus en péril l'intégrité des œuvres audiovisuelles.

Ils cachent les contradictions d'une politique française mal assumée : alors que la France prône la diversité culturelle, elle serre d'une part les boulons de la confidentialité qui ne permettra pas à sa culture de passer les frontières, elle baisse les bras d'autre part en permettant le saucissonnage de ses œuvres par la publicité et le placement de produit. Il y a donc urgence à réfléchir ensemble à la reconstruction d'un pacte culturel national et international, qui réinvente des équilibres viables entre la propriété et l'identité.

Entre verrouillage total et largage total, n'y a-t-il pas d'autre solution plus viable ?

A ce stade, les prises de position se présentent comme irréductibles. Mais il est urgent de ne pas diaboliser les chercheurs, les enseignants, les familles, les usagers tout comme il est contreproductif de caricaturer les producteurs, les diffuseurs et les artistes, dont les intérêts sont contradictoires et dont certains sont prêts à l'écoute.

L'environnement autour des médias et des réseaux est en constante évolution et les solutions se doivent de faire un pari sur l'avenir, celui de ne pas verrouiller la créativité par des sursauts de propriété, celui de ne pas brader l'identité par des réactions ultralibérales de marché. Elles viendront du dialogue négocié et des intérêts bien entendus de tous les participants, parmi lesquels la société civile doit jouer son rôle.

Rien n'est encore perdu : TVSF sera négociée dans les deux instances qui ont légitimité à l'adopter, le Conseil de l'Europe et le Parlement européen, ce premier semestre 2006, DADVSI a été temporairement remise mais les travaux reprennent en février 2006 et il serait nécessaire qu'une commission parlementaire consulte largement tous les acteurs impliqués.

Alors à vos plumes, à vos souris et contactez vos représentants politiques et associatifs. Et pour vous informer, quelques sites de référence : SMSI www.itu.int, DADVSI www.lalliance.org, TVSF www.ddm.gouv.

Divina Frau-Meigs : *Professeur, sociologue des médias ; Membre du conseil scientifique du CIEM (Collectif Interassociatif Enfance et Médias)*

2. INFO

INTERNET MOBILE – LE FORUM DES DROITS SUR L’INTERNET ELABORE UN SYSTEME DE CLASSIFICATION DES CONTENUS MULTIMEDIAS POUR LE 1ER SEMESTRE 2006

Philippe Bas, ministre délégué à la Sécurité Sociale, aux Personnes Agées, aux Personnes Handicapées et à la Famille, et l’ensemble des opérateurs de téléphonie mobile regroupés au sein de l’AFOM, ont signé une Charte d’engagements sur le contenu multimédia mobile.

Initiative de l’AFOM, cette charte rejoint les Recommandations du Forum des droits sur l’internet en matière de protection des mineurs sur l’internet et les conclusions du Réseau européen de corégulation de l’internet (EICN) en matière de protection des mineurs sur les services mobiles.

Dans le cadre de cette Charte, le Forum des droits sur l’internet travaille à l’élaboration d’un système de classification des contenus multimédias des portails des opérateurs et des « kiosques » mobiles (Gallery). Des représentants de l’ensemble des acteurs concernés (administrations, autorités indépendantes, associations familiales et de consommateurs, éditeurs, opérateurs) se concertent dans le cadre du groupe de travail mis en place en octobre 2005 par le Forum des droits sur l’internet à la demande de l’AFOM.

Ce système de classification sera présenté par le Forum au cours du 1er semestre 2006. Il permettra aux éditeurs de classer leurs contenus suivant l’âge des publics auxquels ils sont destinés, en fonction de critères homogènes, comme cela se pratique par exemple en matière de jeux vidéo (classification pan-européenne PEGI) ou de télévision (signalétique du CSA).

Sur cette base, éditeurs et opérateurs pourront renforcer l’information des usagers sur les publics auxquels sont destinés leurs services, et affiner les dispositifs de contrôle parental qu’ils s’engagent aujourd’hui à leur fournir.

LE JEUDI 24 NOVEMBRE 2005, UN PRIX A RECOMPENSE LA MEILLEURE INITIATIVE MEDIA DE L’ANNEE EN DIRECTION DE LA JEUNESSE..

La série "Hôpital Hiltop" lauréate du Prix Médias jeunesse 2005

Cette série, diffusée sur France 3 est adaptée de l’œuvre de Nicholas Allan Hilltop Hospital. Pascal Le Nôtre, met en scène une équipe hospitalière composée d’animaux dotés de sentiments et de faiblesse. Son objectif : modifier le regard que portent les enfants sur l’hôpital.

Le Mouv' : Prix spécial du Jury

Le Mouv', la radio FM musicale nationale des 13 - 25 ans. Sa programmation s'appuie sur les grands succès du moment, sur les découvertes mais également sur l'information (plus de 60' par jour), sur l'interactivité avec les auditeurs et sur un service qui leur est offert ainsi que sur le live.

www.lemouv.com

Les coups de cœur du Prix Médias Jeunesse 2005 :

Quelle aventure!" diffusée sur France 3. Frédéric Courant et Jamy Gourmand présentent la nouvelle série de la collection portant sur les grands moments de notre histoire. Six nouveaux magazines-documentaires nous entraînent sur les traces des "Vikings", les "Mystères des Templiers", et sur "Les bâtisseurs des cathédrales" La réalisation est de Franck Chaudemanche ; productions/Centre national de documentation pédagogique (Scérén-CNDP) avec le concours du CNC et de TV5;

Le Grenier de Sarah est un site du Mémorial de la Shoah soutenu par le Ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Le Grenier de Sarah se présente comme un site d'initiation à l'histoire de la Shoa.
www.grenierdesarah.org

Créé en 2004 par la Ligue de l'enseignement et le CIEM (Collectif interassociatif enfance et médias), le Prix "Médias-jeunesse" concerne tous les supports d'expression plurimédiasique en direction de l'enfance et de la jeunesse.

CSA/CIEM

LES MINEURS EN SITUATION DIFFICILE, L'UN DES GRANDS AXES DE L'ACTION DU CONSEIL EN 2005

En 2005, pour enrichir sa réflexion, le groupe de travail Protection du jeune public et déontologie des programmes présidé par Agnès Vincent-Deray a constitué un comité d'experts réunissant des personnalités aux compétences diverses et complémentaires, en prise directe avec le monde de l'enfance.

Ce comité, qui s'est réuni à trois reprises, a entrepris une large expertise des émissions de télévision consacrées aux relations intrafamiliales et de leur impact sur les enfants mineurs, qu'ils soient participants ou téléspectateurs. Cette réflexion se poursuivra au cours de l'année 2006.

Au cours de l'année, le CSA est parallèlement intervenu à plusieurs reprises auprès des chaînes pour leur rappeler la nécessité d'une plus grande vigilance dans le traitement des enfants et des adolescents qui vivent des situations difficiles (maladies, violences commises ou subies, conflits intrafamiliaux, etc.), en raison notamment du risque de stigmatisation sociale que peut susciter leur exposition médiatique. Il a réagi en particulier aux émissions *Zone interdite* ("Antidépresseurs, somnifères, amphétamines... Drogue-t-on nos enfants ?" du 30 janvier 2005), *Envoyé spécial* ("Les pompiers du social" du 12 mai 2005), *Ça se discute* (émission consacrée, le 13 avril 2005, au stress, à la dépression et à la phobie chez les enfants).

Le groupe de travail a également mené une réflexion sur les conditions de diffusion à la télévision des spectacles de combat libre, communément appelé *Free Fight*. Il a auditionné à ce sujet des représentants du ministère de la Jeunesse et des Sports ainsi que des représentants du Comité national olympique et sportif français. Le CSA a refusé d'autoriser la diffusion d'une chaîne qui se proposait de programmer chaque soir du combat libre, considérant que cette diffusion était contraire au respect de la dignité de la personne humaine.

UNE RADIO JEUNE SUR LE SERVICE PUBLIC

Lorsque l'on parle de radios jeunes, viennent immédiatement à l'esprit les noms de Skyrock, NRJ voire de Fun... Et le Mouv', cela vous dit quelque chose ? Non et pourtant... Nous, animateurs, éducateurs, parents, pour lesquels l'éducation et la culture ont encore un sens, y compris dans les espaces de loisirs et de divertissement, nous devons connaître et faire connaître cette radio jeunes du service public de Radio France (eh oui !) qui propose une véritable alternative à l'offre des radios musicales FM à destination du jeune public et à ses caractéristiques que nous dénonçons régulièrement : une qualité souvent défaillante, la prise d'otage des jeunes à des fins commerciales, leur immersion dans un bain permanent de publicités, des formats de musique trop restreints privilégiant un nombre de plus en plus réduit de musiques standardisées, des espaces dits de libre antenne où le non respect des personnes, le machisme, le voyeurisme, l'exhibitionnisme sont monnaie courante.

Le Mouv' propose une alternative musicale à travers le rock et un soutien à la scène indépendante, une alternative à la quasi absence de l'information sur les autres radios musicales par des rendez-vous quotidiens conçus spécifiquement pour les jeunes, une alternative à l'expression des auditeurs et à la conception de l'interactivité avec eux que véhiculent les autres radios sur leurs libres antennes, grâce à la qualité de l'animation, de l'écoute et des réponses apportées par les invités ou les responsables d'antenne. « 21-24 heures », le rendez-vous avec l'animatrice Emilie et les filles du Mouv', pour les avoir vu au travail récemment, est exemplaire des conclusions de la journée d'étude du Collectif Interassociatif Enfance et Media Ciem ([Lire](#)) sur les jeunes et la radio : être à l'écoute des jeunes sur les émissions de libres antennes est essentiel pour parler de tout sujet, sans tabou, mais avec respect de la personne, sans piéger les auditeurs à leur insu, sans escalade permanente dans l'outrancier et le spectaculaire à seul fin d'audience, sans une scénarisation forcée et la présence permanente de gains financiers...

Le Mouv' a choisi de donner rendez-vous, le soir, aux filles, en réponse à l'approche très dégradante de l'image des femmes donnée régulièrement par Skyrock notamment et trouve son public, filles et garçons confondus... là où ses émissions peuvent être reçues ! En effet, problème de taille, seul un tiers de la population peut capter cette radio publique ! Choix d'attribution de fréquences ? ...

Les Ceméa en relation avec le Ciem, s'engagent à porter le débat, auprès du CSA et des pouvoirs publics, pour demander une attribution de fréquences supplémentaires au Mouv', lui permettant d'être accessible à tous les jeunes... C'est notre combat pour le service public...

Christian Gautellier (Vice-Président du CIEM)

3. LU...

chez Albin Michel: l'ouvrage de Claude Allard (*psychanalyste; Membre du conseil scientifique du CIEM*) et de Cécile Dollé (*journaliste*)

QU'EST-CE QU'IL Y A A LA TELE ?

Partant de ce constat... Les enfants sont aujourd'hui extrêmement sollicités et les parents n'ont pas seulement pour rôle de leur permettre l'accès à ces biens, mais surtout de leur

apprendre à s'en servir...Les auteurs de cet ouvrage proposent quelques pistes comme par exemple :

Que regardent vraiment les enfants aujourd'hui ?

Quelles valeurs positives et négatives transmet la télévision ?

Comment choisir ensemble leur programme ?

Peut-on condamner sans connaître ?

Comment réparer les dégâts si l'enfant a vu une scène violente ?

Comment faire décrocher un "accro" du petit écran ?

VOTRE ENFANT ET LE TELEPHONE MOBILE

Edition spéciale "autrement", réalisée par l'AFOM avec la participation de Claude Allard, (psychanalyste; Membre du conseil scientifique du CIEM) en partenariat avec l'UNAF

Un mobile est aujourd'hui beaucoup plus qu'un simple téléphone. Il permet à votre enfant de prendre des photos, de tourner des petits films, de surfer sur Internet, de jouer, de consulter des blogs ou de participer à des chats.

Un Guide de 48 pages, réalisé par l'Association Française des Opérateurs Mobiles pour comprendre et apprendre le mobile à votre enfant : [Recevez gratuitement le Guide à l'usage des parents.](#)

ETUDES SUR L'IMPACT DE LA TELEVISION DANS LA CHAMBRE SUR LES RESULTATS SCOLAIRES :

Une récente étude néo-zélandaise portant sur 1037 individus nés entre le 1er avril 1972 et le 31 mars 1973 vient de confirmer ce fait. En Nouvelle-Zélande, plus l'enfant a passé de temps devant sa télévision, moins son niveau d'étude est élevé et ceux qui sont devenus universitaires se comptent majoritairement dans la catégorie des enfants ayant passé moins d'une heure devant leur TV.

Dans ce travail mené par Robert Hancox et ses collègues de l'université de Dunedin, les enfants âgés de 5 à 11 ans regardaient en moyenne la télévision durant 2.06 heures par jour dans leur chambre, une durée qui passait à 3.13 heures pour la tranche des 13-15 ans.

A quand des études similaires sur les écoliers français ? Hancox R et coll. : "Association of Television Viewing During Childhood With Poor Educational Achievement". Arch Pediatr Adolesc Med 2005 - [Lire](#)

Aussi :

La synthèse bibliographique commandée par la CNAF au CIEM, réalisée par Elisabeth Baton- Hervé, (docteur en Sciences de l'Information et de la Communication, Membre du comité scientifique du CIEM) sur: **Télévision et Fonction Parentale** :

http://www.unaf.fr/article.php3?id_article=586